

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société

### 1.1 Identifiant du produit

**Nom du produit :**  
**Scellant FST en Mousse (Partie A)**

**Numéro d'identification du produit :** FST-250, FST-250KIT, FST-250KIT1, FST-MINI-1, FST-MINI-1G, FST-MINI-B6, FST-MINI-B6; FST-XXX (où XXX est le code du package.)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Scellant, bloc de conduit ; matériel en deux parties

**Liste des avis contre:** N'est pas applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur / Fabricant:**

**American Polywater Corporation**

11222 – 60th Street North  
Stillwater, MN 55082 USA  
Tél: 1-651-430-2270  
Email: sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (USA) 1-352-323-3500 (INT'L)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).**

Toxicité aiguë, Cat 4; H332

Irritation de la peau, Cat 2; H315

Irritation des yeux, Cat 2A; H319

Sensibilisation respiratoire, Cat 1; H334

Sensibilisation de la peau, Cat 1; H317

Toxicité pour les organes cibles (exposition unique), Cat 3; H335

Toxicité pour les organes cibles (exposition répétée), Cat 2; H373

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Contient:** Diphénylméthane diisocyanate polymère; 4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)



**Pictogrammes:**

**Mot**

**d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:**

H332 Nocif si inhalé.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

- H319 Provoque une grave irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut causer une irritation respiratoire.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition inhalée prolongée ou répétée.

**Conseils de prudence:**

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P271 Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux.
- P280
- P284 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P304 + P340 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
- P305 + P351 + P338
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

**Remarques:**

Le 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (MDI) n'a pas été désigné comme cancérigène par le CIRC, le NTP, l'ACGIH, l'OSHA ou l'EPA. Les données sur la cancérogénicité chez l'homme sont insuffisantes et seules des données limitées sur les animaux. En outre, le groupe de travail du CIRC a noté que les effets tumorigènes observés chez les animaux pouvaient être attribués à un effet particule non spécifique (monographie du CIRC 71). Nous n'avons pas classé la substance comme cancérigène, mais recommandons aux utilisateurs d'éviter l'inhalation de vapeurs au-dessus des limites d'exposition.

**2.3 Autres dangers:** Pas d'information disponible.

**3. Composition / Information sur les composants**

<u>Composant</u>	<u>N ° CAS</u>	<u>Poids %</u>
Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	9016-87-9	30 - 60
4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	101-68-8	30 - 60

**4. Mesures de premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant 15 minutes. Demander de l'aide médicale.
- Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés ; Bien rincer la peau à l'eau savonneuse. En cas d'irritation, consultez un médecin.
- Inhalation (respiration):** En cas d'irritation du nez ou de la gorge, déplacez-vous à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion (avalée):** En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Demander de l'aide médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer une réaction allergique cutanée et respiratoire. Reportez-vous à la section 11 pour plus d'informations.

**4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire.**

Pas d'information disponible.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Décomposition dangereuse et sous-produits :**

Monoxyde de carbone, acide cyanhydrique, oxydes d'azote, isocyanates aromatiques, gaz / vapeurs.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, doit être utilisé. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu afin d'éviter toute accumulation de pression et tout risque d'auto-inflammation ou de rupture.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter des vêtements de protection complets, y compris une protection respiratoire appropriée.

**6.2 Précautions environnementales:**

Empêcher d'entrer dans les voies navigables.

**6.3 Méthodes Matériaux de confinement et de nettoyage :**

Les déversements devraient être de petites quantités. Recueillir le matériau excédentaire avec des absorbants ou essuyer avec des serviettes sèches. Laver avec une solution d'ammoniaque diluée.

**6.4 Référence à d'autres sections:**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

**7. Manutention et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utilisez et stockez ce produit avec une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact personnel avec le produit. Tous les conteneurs doivent être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale. Se laver à fond après la manipulation. Lavez vêtements contaminés avant réutilisation. Pour usage industriel ou professionnel uniquement.

**7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités**

Garder les contenants au frais, au sec et à l'écart des sources d'inflammation. Gardez les cartouches fermées et scellées. Protéger du gel. Tous les conteneurs doivent être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale.

**7.3 Utilisations finales spécifiques**

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

**8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition et recommandations:**

Pays / Source	Composant	Limite d'exposition à long terme 8 heures OEL, TWA	Limite d'exposition à court terme (plafond) - 15 min

USA - ACGIH TWA	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,02 ppm
USA - OSHA OEL	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	-	0,02 ppm
Etats-Unis - NIOSH REL	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,02 ppm
Canada (Ontario)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,02 ppm
Canada (Qu de bec)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	-
Canada (Colombie Britannique)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,01 ppm
Canada (Alberta)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm.	-
Canada (Alberta)	Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	0,005 ppm	-
Canada (Saskatchewan)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,005 ppm	0,015 ppm
Canada (Yukon)	4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	0,02 ppm	-

L'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont pas établi de VLEP pour le diphénylméthane diisocyanate polymérique (pDMD)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection respiratoire:

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir la concentration de vapeur au-dessous des limites acceptables. Respecter la norme OSHA 29CFR1910-94, 1910.107, 1910.108. Le produit distribué dans un mélangeur statique et utilisé conformément aux instructions émet moins de 0,001 ppm de vapeur de MDI, conformément aux tests de l'OSHA 47. La ventilation n'est pas nécessaire pour une utilisation standard. Si le produit est utilisé de manière à ce que la ventilation ne soit pas adéquate, utilisez des filtres chimiques / mécaniques approuvés conçus pour éliminer une combinaison de vapeurs organiques et particulaires dans les zones ouvertes et à accès restreint. Utiliser des appareils de protection respiratoire ou des cagoules de type approuvé dans les zones confinées. Respecter la norme OSHA 29CFR 1910.134.

### Gants de protection:

Le port de gants résistants aux produits chimiques est recommandé pour éviter tout contact avec la peau. Les matériaux appropriés comprennent le néoprène, le caoutchouc butyle, le Viton, le Buna N et le polyéthylène chloré.

### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité recommandées.

### Autre équipement de protection:

Portez des vêtements de protection appropriés. Utilisez une crème protectrice si le contact avec la peau est probable. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures contaminées.



## 9. Physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Apparence:</b>	Liquide brun
<b>Seuil d'odeur:</b>	Faible odeur aromatique
<b>pH:</b>	Ne s'applique pas
<b>Point de congélation:</b>	3 ° C
<b>Point d'ébullition:</b>	200 ° C

<b>Point de rupture:</b>	428 ° F / 220 ° C (vase ouvert)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Indisponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Ne s'applique pas
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Indisponible
<b>La pression de vapeur:</b>	0,00016 mm Hg @ 20 ° C
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	1,22 g / cm <sup>3</sup>
<b>Poids spécifique (H<sub>2</sub>O = 1):</b>	1,22 à 25 ° C
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Les réactions
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau :</b>	Indisponible
<b>La température d'auto-inflammation:</b>	> 250 ° C (1112 ° F)
<b>Température de décomposition:</b>	Indisponible
<b>Viscosité:</b>	200 mPas à 25 ° C / 77 ° F

## 9.2 Autres informations

<b>Volatiles (% en poids):</b>	0%
<b>Contenu en COV:</b>	0 g / l

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité:

Réagit avec l'eau, réagit avec les substances contenant de l'hydrogène actif.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions de transport ou de stockage normales.

### 10.4 Conditions à éviter:

Évitez le gel, les températures élevées, les flammes, l'humidité et la contamination par l'eau.

### 10.5 Matières incompatibles:

Eau, alcools, amines, acides, bases, composés métalliques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone , acide cyanhydrique, oxydes d' azote, isocyanates aromatiques , gaz / vapeurs .

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë

##### Contact oculaire:

Le contact direct des yeux avec le produit ou les vapeurs peut provoquer une irritation des yeux.

##### Contact avec la peau:

Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles aux irritations cutanées causées par ce produit. Les symptômes de réactions allergiques cutanées incluent des rougeurs, des gonflements, des cloques et des démangeaisons.

##### Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

##### Inhalation (respiration):

La pression de vapeur du matériau est faible et le risque d'inhalation devrait être minime. L'exposition aux vapeurs peut provoquer une irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent inclure sensation de

brûlure, toux et essoufflement, ou autres signes de détresse respiratoire. Peut provoquer une réaction allergique respiratoire inférieure à la recommandation d'exposition chez les personnes sensibles.

**Ingestion:**

L'ingestion peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

**Toxicité pour les animaux:**

4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI): DL<sub>50</sub> (rat oral) > 2 000 mg / kg  
 DL<sub>50</sub> (lapin cutané) > 9 400 mg / kg  
 CL<sub>50</sub> (inhl rat) 2,0 mg / L (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

**Danger d'aspiration:**

Aucun risque d'aspiration prévu.

**Exposition chronique:**

**Toxicité pour la reproduction:**

Indisponible.

**Mutagénicité:**

Indisponible.

**Tératogénicité:**

Indisponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Contient des matériaux endommageant les voies respiratoires supérieures.

**Produits toxicologiquement synergiques:**

Indisponible.

**Statut cancérigène:**

Cette substance contient des composants identifiés comme appartenant à la catégorie 3 du CIRC, non classables.

Le 4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (MDI) n'a pas été désigné comme cancérigène par le CIRC, le NTP, l'ACGIH, l'OSHA ou l'EPA. Les données sur la cancérigénicité chez l'homme sont insuffisantes et seules des données limitées sur les animaux. En outre, le groupe de travail du CIRC a noté que les effets tumorigènes observés chez les animaux pouvaient être attribués à un effet particule non spécifique (monographie du CIRC 71). Nous n'avons pas classé la substance comme cancérigène, mais recommandons aux utilisateurs d'éviter l'inhalation de vapeurs au-dessus des limites d'exposition.

**Sensibilisation respiratoire / cutanée**

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**12. Informations écologiques**

**12.1 Toxicité:**

**Toxicité aquatique:**

4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI): CL<sub>50</sub> (96 h): > 1 000 mg / l de Brachydanio rerio (poisson) Ligne directrice 203 de l'OCDE statique  
 4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI): CE<sub>50</sub> (24h): > 1 000 mg / l de Daphnia magna (invertébré) Ligne directrice 202 de l'OCDE, première partie, statique  
 4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI): CE<sub>50</sub> (72 h): 1 640 mg / l Algue verte (plantes aquatiques) Ligne directrice 201 de l'OCDE statique

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Informations d'élimination:  
 <10% de la DBOh (28j)  
 (Ligne directrice 302 C de l'OCDE, aérobie, boues activées)  
 Dans des conditions de test, peu biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

L'accumulation dans les organismes n'est pas à prévoir.

**12.4 Mobilité dans le sol:**

L'adsorption dans la phase solide du sol n'est pas attendue

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets indésirables:**

Aucun connu.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

**14. Informations sur le transport**

Numéro ONU:	Non listé
Nom d'expédition des Nations unies :	N'est pas applicable
Classe (s) de danger pour le transport :	N'est pas applicable
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable
Dangers environnementaux:	Aucun connu
Précautions spéciales:	Aucun connu
TMD:	Non réglementé
OACI / IATA-DGR:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
ADR / RID:	Non réglementé

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

**Etats-Unis Fédéral et Etat**

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

<b>Catégories de danger pour les rapports SARA Section 311/312</b>	<b><u>Aigu</u></b> Oui	<b><u>Chronique</u></b> Oui	<b><u>Feu</u></b> Non	<b><u>Pression</u></b> Non	<b><u>Réactif</u></b> Non
--	---------------------------	--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	------------------------------

<b><u>Composants</u></b>	<b><u>CERCLA / SARA Sec 302 RQ de substance dangereuse</u></b>	<b><u>EHS TPQ</u></b>	<b><u>SARA Sec. 313 Libération toxique</u></b>
4,4'-diphénylméthane diisocyanate (MDI)	Oui (5 000 lb)	Non	Oui (1%)
Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	Non	Non	Oui (1%)

**Proposition 65 de la Californie:**

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre problème de reproduction ou a été évalué comme étant inférieur aux niveaux d'exposition OEHHA Safe Harbor requis pour l'étiquetage.

**Canada**

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé en fonction des critères de danger énoncés dans le RPC et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange par le fournisseur.

**16. Autres informations**

<b>Cotes NFPA:</b>	Santé:	2
	Feu:	1
	Réactivité:	1

Les cotes de risque de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou de situation similaire. Les cotes de risque sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

**Abréviations et acronymes :**

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

STOT = Toxicité spécifique sur un organe cible

DL<sub>50</sub> = dose létale médiane

DNEL = niveau dérivé sans effet

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

LIS = Liste intérieure des substances (Canada)

**Classification du mélange selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:**

H332	Nocif si inhalé.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut causer une irritation respiratoire.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition inhalée prolongée ou répétée.

**Procédure de classification**

Méthode de calcul.  
Méthode de calcul.

<b>Date de révision:</b>	2 mars 2022
<b>Numéro de révision:</b>	11
<b>Remplace:</b>	21 septembre 2018
<b>Autre:</b>	Anglais vers français; 11 mars 2022
<b>Indication de changements:</b>	Section 8.2, 15 mis à jour ; mises à jour du format et informations supplémentaires sur la proposition 65 de la Californie. Rédigé conformément aux dispositions de la norme OSHA 1910.1200 App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et les recommandations contenues dans ce document sont réputées fiables. Cependant, le fournisseur ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assumer tous les risques et toutes les responsabilités liées à la manipulation de ce produit.

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société

### 1.1 Identifiant du produit

**Nom du produit :  
Scellant FST en Mousse  
(partie B)**

**Numéro d'identification du produit :** FST-250, FST-250KIT, FST-250KIT1, FST-MINI-1, FST-MINI-1G, FST-MINI-B6, FST-MINI-B6; FST -XXX (où XXX est le code du package.)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Scellant, bloc de conduit ; matériel en deux parties

**Liste des avis contre:** N'est pas applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur / Fabricant:**

**American Polywater Corporation**

11222 – 60th Street North  
Stillwater, MN 55082 USA  
Tél: 1-651-430-2270  
Email: sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC : 1-800-535-5053 (USA) 1-352-323-3500 (INT'L)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).**

Toxicité aiguë, Cat 4; H302

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Contient:** Propanol-2, chloro-1, phosphate (3: 1)



**Pictogrammes:**

**Mot**

**d'avertissement:** Attention

**Mentions de danger:**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Conseils de prudence:**

P270 Ne mangez pas de boisson et ne fumez pas en utilisant ce produit.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers:

Pas d'information disponible.

## 3. Composition / Information sur les composants

Composant

N ° CAS

EC #

Poids %

Mélange polyéther polyol	Propriétaire	-	60 - 100
2-propanol, 1-chloro, phosphate (3: 1)	13674-84-5	237-158-7	10 - 30
Composés d'amines tertiaires	Propriétaire	-	0,1 - 1

#### 4. Mesures de premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

- Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant 15 minutes. Demander de l'aide médicale.
- Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés ; Bien rincer la peau à l'eau savonneuse. En cas d'irritation, consultez un médecin.
- Inhalation (respiration):** En cas d'irritation du nez ou de la gorge, déplacez-vous à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion (avalée):** En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne laissez pas la victime sans surveillance.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

##### 4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire.

Pas d'information disponible.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

###### Décomposition dangereuse et sous-produits :

Carbone monoxyde, carbone dioxyde, phosphore oxydes, silicium dioxyde, un atome d'hydrogène du chlorure gazeux.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, doit être utilisé. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu afin d'éviter toute accumulation de pression et tout risque d'auto-inflammation ou de rupture.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements de protection complets, y compris une protection respiratoire appropriée.

##### 6.2 Précautions environnementales:

Empêcher d'entrer dans les voies navigables.

##### 6.3 Méthodes Matériaux de confinement et de nettoyage :

Les déversements devraient être de petites quantités. Recueillir le matériau excédentaire avec des absorbants ou essuyer avec des serviettes sèches. Laver avec une solution d'ammoniaque diluée.

##### 6.4 Référence à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

#### 7. Manutention et stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utilisez et stockez ce produit avec une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact personnel avec le produit. Tous les conteneurs doivent être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale. Se laver à fond après la manipulation. Lavez vêtements contaminés avant réutilisation. Pour usage industriel ou professionnel uniquement.

**7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités**

Gardez les récipients secs et à l'écart de la chaleur excessive. Gardez les cartouches fermées et scellées. Protéger du gel. Tous les conteneurs doivent être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à la réglementation gouvernementale.

**7.3 Utilisations finales spécifiques**

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

**8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition et recommandations:**

Ne contient aucun composant avec des valeurs de limite d'exposition professionnelle ( OEL ) établies.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire:**

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir la concentration de vapeur au-dessous des limites acceptables.

**Gants de protection:**

Le port de gants résistants aux produits chimiques est recommandé pour éviter tout contact avec la peau. Les matériaux appropriés comprennent le néoprène, le caoutchouc butyle, le Viton, le Buna N et le polyéthylène chloré.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité recommandées.

**Autre équipement de protection:**

Utilisez une crème protectrice si le contact avec la peau est probable. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures contaminées.

**9. Physique et chimique****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Apparence:</b>	Liquide clair à ambre clair
<b>Seuil d'odeur:</b>	Légère odeur d'amine
<b>pH:</b>	Indisponible
<b>Point de congélation:</b>	Indisponible
<b>Point d'ébullition:</b>	Indisponible
<b>Point de rupture:</b>	> 350 ° F /> 177 ° C ( PMCC )
<b>Taux d'évaporation:</b>	Indisponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Ne s'applique pas
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b>	Indisponible
<b>La pression de vapeur:</b>	Indisponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	Indisponible
<b>Poids spécifique (H<sub>2</sub>O = 1):</b>	1,1 @ 25 ° C
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Indisponible
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau:</b>	Indisponible
<b>La température d'auto-inflammation:</b>	Indisponible

**Température de décomposition:** Indisponible  
**Viscosité:** 650 cps à 25 ° C / 77 ° F

#### 9.2 Autres informations

**Volatiles (% en poids):** 0%  
**Contenu en COV:** 0 g / l

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Stable

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions de transport ou de stockage normales.

#### 10.4 Conditions à éviter:

Évitez le gel, les températures élevées et l'humidité.

#### 10.5 Matières incompatibles:

Isocyanates, oxydants forts et bases fortes.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Carbone monoxyde , carbone dioxyde , phosphore oxydes, silicium dioxyde , un atome d'hydrogène du chlorure gazeux .

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

##### Toxicité aiguë

##### Contact oculaire:

Le contact direct des yeux avec le produit ou les vapeurs peut provoquer une irritation des yeux.

##### Contact avec la peau:

Peut causer une irritation de la peau

##### Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

N'est pas considéré comme un sensibilisant cutané.

##### Inhalation (respiration):

Peut causer une irritation respiratoire.

##### Ingestion:

Nocif en cas d'ingestion.

##### Toxicité pour les animaux:

2-propanol, 1-chloro, phosphate (3: 1)	DL <sub>50</sub> (rat oral) 1 500 mg / kg
	DL <sub>50</sub> (lapin cutané) 1 230 mg / kg
	CL <sub>10</sub> ( rat inhl ) 5 mg / m <sup>3</sup> , 4 heures

##### Danger d'aspiration:

Aucun risque d'aspiration prévu.

##### Exposition chronique:

##### Toxicité pour la

**reproduction:** Indisponible.

**Mutagénicité:** Indisponible.

**Tératogénicité:** Indisponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (** Indisponible.

STOT )

Produits

toxicologiquement synergiques:

Indisponible.

NTP , IARC , OSHA et aucun de ses composants n'a identifié cette substance comme cancérogène ou probablement cancérogène .

Statut cancérogène:

## 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité aquatique: Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce produit ne contient pas de substance PBT ou vPvB .

12.6 Autres effets indésirables: Aucun connu.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

## 14. Informations sur le transport

Numéro ONU: Non listé  
 Nom d'expédition des Nations unies : N'est pas applicable  
 Classe (s) de danger pour le transport : N'est pas applicable  
 Groupe d'emballage: N'est pas applicable  
 Dangers environnementaux: Aucun connu  
 Précautions spéciales: Aucun connu  
 TMD : Non réglementé  
 OACI / IATA- DGR : Non réglementé  
 IMDG : Non réglementé  
 ADR / RID: Non réglementé

## 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Etats-Unis Fédéral et Etat

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Catégories de danger pour les rapports SARA Section 311/312

Aigu  
Oui

Chronique  
Non

Feu  
Non

Pression  
Non

Réactif  
Non

Composants

CERCLA / SARA Sec 302  
RQ de substance  
dangereuse

EHS TPQ

SARA Sec. 313  
Libération  
toxique

Les composants de Foam Sealant FST - Partie B ne sont pas concernés par ces réglementations de Superfund.

Cotes NFPA: Santé: 1

Feu: 1  
Réactivité: 0

Les cotes de risque de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou de situation similaire. Les cotes de risque sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'état de la Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre inconvénient pour la reproduction ou a été évalué à un niveau inférieur aux niveaux d'exposition de l' OHHA Safe Harbor requis pour l'étiquetage.

### Union européenne

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes ( EINECS ). Ne contient aucune substance de la liste des candidats REACH  $\geq 0,1\%$  SCL . Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS , Directive 92/32 / CEE. Ne contient aucune substance REACH avec les restrictions de l'annexe XVII.

### Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé en fonction des critères de danger énoncés dans le RPC et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

### Australie

Tous les composants sont répertoriés dans l'AICS.

Dangereux selon les critères de NOHSC Australia. Produit classé nocif ( Xn ).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange par le fournisseur.

## 16. Autres informations

### Abréviations et acronymes :

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

STOT = Toxicité spécifique sur un organe cible

DL<sub>50</sub> = dose létale médiane

DNEL = niveau dérivé sans effet

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

LIS = Liste intérieure des substances (Canada)

AICS = Inventaire australien des substances chimiques

### Classification du mélange selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

### Procédure de classification

Méthode de calcul.

**Date de révision:** 21 septembre 2018

**Numéro de révision:** 8 NA

**Remplace:** 16 août 2017

**Autre:** Anglais vers français; 4 février 2019

**Indication de changements:** Section 8, mise à jour 15; mises à jour du format et informations supplémentaires sur la proposition 65 de la Californie. Rédigé conformément aux dispositions de la norme OSHA 1910.1200 App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) ( SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et les recommandations contenues dans ce document sont réputées fiables. Cependant, le fournisseur ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la manipulation de ce produit.

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société

### 1.1 Identifiant du produit

**Nom du produit:**  
**Type HP™ Nettoyant / Dégraissant**  
**Paquet de serviettes / lingettes saturées**

**Numéro d'identification du produit:** HP-1, HP-1B, HP-1M,  
HP-P158ID, HP-P158IDB, HP-P158IDM, HP-3P158 IDS, HP -6P158ID,  
HP-P1K, HP-P63  
HP-D72, HP-D72E,  
HP-P31212, HP-P369,  
HP-T369, HP-T369 / S, HP-T369 / SH, HP-T369 / SH48, HP-T369 / SD

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Nettoyage électrique

**Liste des avis contre:** N'est pas applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur / Fabricant:**

**American Polywater Corporation**

11222 – 60<sup>th</sup> Street North  
Stillwater, MN 55082 USA  
Tel: 1-651-430-2270  
Email: sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (USA) 1-352-323-3500 (INT'L)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).**

Skin Sens 1 H317

Flam Liq 4 H227

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Contient:** Distillates de pétrole, lumière hydrotraitée; d-limonène



**Pictogrammes:**

**Mot**

**d'avertissement:** Attention

**Mentions de danger:**

H227 Liquide combustible

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Conseils de prudence:**

P210 Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Portez des gants de protection.  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
 En cas d'incendie: Utiliser un brouillard d'eau, une mousse, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
 P370 + P378 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme.  
 P403 + P235 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.  
 P501

**Remarques:** Classification d'aspiration non appliquée en raison de la forme physique du produit.

**2.3 Autres dangers:** Pas d'information disponible.

**3. Composition / Information sur les composants**

<b>Composant</b>	<b>N ° CAS</b>	<b>EC #</b>	<b>Poids %</b>
Distillats de pétrole, lumière hydrotraitée	64742-47-8	265-149-8	<100
d-limonène	5989-27-5	227-813-5	<10

**4. Mesures de premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Contact oculaire:** En cas d'irritation des yeux due à l'exposition aux vapeurs, déplacez-vous à l'air frais. Rincer les yeux avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact direct avec les yeux, rincez à grande eau pendant 15 minutes. Demander de l'aide médicale.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés; Bien rincer la peau avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.

**Inhalation (respiration):** En cas d'irritation du nez ou de la gorge, déplacez-vous à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Si la respiration est difficile, fournir de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Demander une aide médicale immédiate.

**Ingestion (ingestion):** Ne pas faire vomir et ne rien donner par la bouche. Si la victime est somnolente ou inconsciente, placez-la sur le côté gauche, la tête en bas. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Demander de l'aide médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Reportez-vous à la section 11 pour plus d'informations.

**4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire.**

Pas d'information disponible.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau, poudre extinctrice ou mousse.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Décomposition dangereuse et sous-produits:**

La combustion génère du CO, du CO<sub>2</sub> et de la fumée. La fumée peut être âcre et les émanations irritantes.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à pression de pression. Le récipient scellé peut accumuler de la pression lorsqu'il est exposé à une chaleur élevée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu .

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Risque de déversement limité avec le paquet de serviettes saturées.

### 6.2 Précautions environnementales:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes Matériaux de confinement et de nettoyage:

Recueillir une serviette et absorber tout excès de matériau avec du sable ou des absorbants.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

## 7. Manutention et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Bien se laver après la manipulation. Lavage vêtements contaminés avant réutilisation. Pour usage industriel ou professionnel uniquement. Éviter le contact avec des agents oxydants (chlore, acide chromique, etc.)

### 7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder son calme. Stocker à l'écart des acides et des agents oxydants.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition et recommandations:

#### Distillats de pétrole, lumière hydrotraitée (64742-47-8)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	8 heures TWA	
Fabricant, RCP * TWA	1200 mg / m <sup>3</sup>	-
Etats-Unis, ACGIH TWA	Non-établi	Non-établi
USA, OSHA PEL	2000 mg / m <sup>3</sup> , 500 ppm (en tant que distillats de pétrole (naphta))	-
Colombie britannique	200 mg / m <sup>3</sup>	-
Alberta, Québec, Yukon, Saskatchewan, Ontario *	Non-établi	-

#### D-Limonene (5989-27-5)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	8 heures TWA	
États-Unis ACGIH TWA	Non-établi	Non-établi
USA OSHA PEL	Non-établi	Non-établi
Alberta, Québec, Yukon, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario *	Non-établi	Non-établi

\* procédure de calcul réciproque pour les hydrocarbures totaux

\*\* Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont tous basés sur les valeurs limites actuelles de l'ACGIH. Le Nouveau-Brunswick est basé sur une version plus ancienne ACGIH. Le Nunavet et les Territoires du Nord-Ouest s'appuient fortement sur les valeurs limites actuelles de l'ACGIH.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection respiratoire:

La ventilation normale est adéquate. La serviette limite l'exposition aux vapeurs de solvant. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, la protection respiratoire est recommandée. Utiliser un respirateur ou un masque à gaz muni de cartouches pour vapeurs organiques (approuvé NIOSH ou CE) avec pré-filtre à particules P100 ou AP2.

### Gants de protection:

En cas de contact répété ou prolongé avec la peau, le port de gants imperméables est recommandé pour éviter le dessèchement et une irritation éventuelle.

Matériel suggéré: Caoutchouc nitrile

Épaisseur suggérée: Pour un contact de courte durée (<15 minutes), utilisez éclaboussures 0,2 mm  
Pour un contact complet, utilisez 0,4 mm

Le temps de passage exact n'a pas été déterminé. Les directives sont basées sur une chimie / un matériau similaire. La durée maximale d'utilisation doit être déterminée sur la base de 50% de la durée de pénétration déterminée par la norme EN 374, partie III.

### Protection des yeux:

Aucun nécessaire. Le paquet de lingettes élimine les risques d'éclaboussures. Ne laissez pas les lingettes / serviettes entrer en contact direct avec les yeux.

### Autre équipement de protection:

Il est suggéré qu'une source d'eau propre soit disponible dans la zone de travail pour le rinçage des yeux et de la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés au besoin.



## 9. Physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (liquide en vrac)

<b>Apparence:</b>	Liquide clair et incolore au parfum très léger d'agrumes.
<b>Seuil d'odeur:</b>	Indisponible
<b>pH:</b>	Ne s'applique pas
<b>Point de congélation:</b>	<-58 ° F (<-50 ° C)
<b>Point d'ébullition:</b>	365 ° F (185 ° C) Initial
<b>Point de rupture:</b>	> 60 ° C (140 ° F), Coupe fermée (PMCC)
<b>Taux d'évaporation:</b>	<0,1 (acétate de n-butyle = 1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable aux liquides
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b>	LIE = 0,7% LSI = 6,1% à 7,0%
<b>La pression de vapeur:</b>	<1 mm Hg <134 Pa à 20 ° C
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	> 1.0
<b>Poids spécifique (H<sub>2</sub>O = 1):</b>	0,79
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Néant
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau:</b>	Indisponible
<b>La température d'auto-inflammation:</b>	Indisponible
<b>Température de</b>	Indisponible

**décomposition:**

**Viscosité:** Indisponible

**9.2 Autres informations**

**Volatiles (% en poids):** 100%

**Contenu en COV:** 790 g / l

**10. Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité:**

Voir les titres restants à la section 10.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucun connu.

**10.4 Conditions à éviter:**

Évitez la chaleur, les flammes et les étincelles.

**10.5 Matières incompatibles:**

Agents oxydants forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

**11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

**Toxicité aiguë**

**Contact oculaire:**

Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation des yeux. Cette irritation est minime et devrait être transitoire.

**Contact avec la peau:**

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut éliminer les huiles, provoquer des rougeurs, un dessèchement et des gerçures. Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles aux irritations cutanées causées par ce produit.

**Potentiel d'irritation et de sensibilisation:**

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Cela peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Inhalation (respiration):**

Les vapeurs de solvant à base de pétrole concentrées peuvent causer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée à des concentrations de vapeur excessivement élevées peut entraîner une dépression du système nerveux central (par exemple, somnolence, vertiges, perte de coordination et fatigue). Les personnes dont la fonction pulmonaire est altérée peuvent avoir des difficultés respiratoires supplémentaires en raison des propriétés irritantes de ce produit.

**Ingestion:**

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation du tube digestif et une dépression du système nerveux (par exemple, somnolence, vertiges, perte de coordination et fatigue).

**Toxicité pour les animaux:**

Distillats de pétrole, lumière

hydrotraité:	DL <sub>50</sub> (rat oral) > 5000 mg / kg
	DL <sub>50</sub> (lapin cutané) > 2000 mg / kg
	CL <sub>50</sub> (rat inhl) > 4,3 mg / L, 4 heures
d-limonène:	DL <sub>50</sub> (rat oral) > 5000 mg / kg
	DL <sub>50</sub> (lapin cutané) 5000 mg / kg
	RD <sub>50</sub> 1000 ppm

**Danger d'aspiration**

Le solvant liquide présente un risque d'aspiration. Cette voie d'exposition n'est pas attendue pour la forme de lingette.

**Exposition chronique:**

**Toxicité pour la**

**reproduction:** Indisponible.

**Mutagénicité:** Indisponible.

**Tératogénicité:** Indisponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Aucune donnée de point final.

**Produits**

**toxicologiquement**

**synergiques:**

Indisponible.

**Statut cancérogène:**

NTP, IARC, OSHA et aucun de ses composants n'a identifié cette substance comme étant cancérogène ou probablement cancérogène.

**12. Informations écologiques**

**12.1 Toxicité:**

**Écotoxicité:**

Pas d'information disponible.

**Toxicité aquatique:**

Pas d'information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Devrait être biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

Pas d'information disponible

**12.4 Mobilité dans le sol:**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Ce produit ne contient pas, ni ne contient une substance qui est un PBT ou vPvB .

**12.6 Autres effets indésirables:**

Aucun connu.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer le produit conformément à la réglementation nationale et locale.

**14. Informations sur le transport**

**Numéro ONU:**

Non listé

**Nom d'expédition des Nations unies:**

N'est pas applicable

**Classe (s) de danger pour le transport:**

N'est pas applicable

**Groupe d'emballage:**

N'est pas applicable

**Dangers**

**environnementaux:**

Aucun connu

**Précautions spéciales:**

Aucun connu

**TMD:**

Non réglementé

**OACI / IATA-DGR:**

Non réglementé

**IMDG:**

Non réglementé

**ADR / RID:**

Non réglementé

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Etats-Unis Fédéral et Etat**

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

<b>Catégories de danger pour la déclaration en vertu de la LEP, section 311/312</b>	<u>Aigu</u> Non	<u>Chronique</u> Non	<u>Feu</u> Oui	<u>Pression</u> Non	<u>Réactif</u> Non
---	--------------------	-------------------------	-------------------	------------------------	-----------------------

<b>Composants</b>	<b>CERCLA / SARA Sec 302</b>	<b>SARA Sec. 313</b>
	<b><u>RQ de substance dangereuse</u></b>	<b><u>Libération toxique</u></b>
	<b><u>EHS TPQ</u></b>	

Les composants ne sont pas concernés par ces réglementations Superfund.

<b>Cotes NFPA:</b>	Santé:	1
	Feu:	2
	Réactivité:	0

Les cotes de risque de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou de situation similaire. Les cotes de risque sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

**Proposition 65 de la Californie**

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au benzène, à l'éthylbenzène, au cumène et au naphthalène reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer, ainsi que par le toluène et le benzène reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales et / ou d'autres troubles de la reproduction. . Pour plus d'informations, visitez le site [www.p65warnings.ca.gov](http://www.p65warnings.ca.gov).

**Union européenne**

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Ne contient aucune substance de la liste des candidats REACH  $\geq 0,1\%$  SCL. Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS, Directive 92/32 / CEE. Ne contient aucune substance REACH avec les restrictions de l'Annexe XVII.

**Canada**

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC.

**Australie**

Tous les composants sont répertoriés dans l'AICS.

Dangereux selon les critères de NOHSC Australia. Produit classé nocif ( Xn ).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange par le fournisseur.

**16. Autres informations****Abréviations et acronymes:**

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

STOT = Toxicité spécifique sur un organe cible

DL<sub>50</sub> = dose létale médiane

DNEL = niveau dérivé sans effet

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)

LIS = Liste intérieure des substances (Canada)

AICS = Inventaire australien des substances chimiques

**Classification du mélange conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008: Procédure de classification**

**Nom du produit:** Nettoyant/Dégraissant Type HP™ , lingette saturée

**Date de Révision:** 11 mars 2022

H227 Liquide combustible

Test physique

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Méthode de calcul.

**Date de révision:** 11 mars 2022

**Numéro de révision:** 7 NA

**Remplace:** 21 septembre 2018

**Autre:** Anglais vers français; 11 mars 2022

**Indication de changements:** Article 8 mis à jour ; ajout de pictogrammes EPI. Rédigé conformément aux dispositions de l'OSHA 1910.1200, App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et les recommandations contenues dans ce document sont réputées fiables. Cependant, le fournisseur ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation sûre et assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la manipulation de ce produit.